

## 1<sup>er</sup> PLATEAU BABY BASKET du samedi 28 novembre 2015

Suite à l'annulation hier du site du Gros Saule d'Aulnay-sous-Bois, en raison d'une compétition d'escrime

2 sites sont maintenus :

Gymnase de la Boissière de Rosny-sous-Bois de 9h30 à 12h pour les Clubs suivants

JAR / NPS / AAB / CSNB / RSOA / RSCM / NSMBB / USMG / VS / BBAD / BBLG / AdB / BBAN /

Palais des Sports Lino Ventura des Pavillons-sous-Bois de 9h30 à 12h pour les Clubs suivants

SEP / USBD / ASB / ACB / BMSB / CSLRB / CSMCB / BCC / PBC / BC Gournay (nouveau Club) / TAC / SDUS / VCBB

15 réponses reçues : AdB (7) / BBLG (15) / JAR-NPS (45) / BBAN (10) / VS (10) / VCBB (6) / BBAD (7) / CSLRB (20) / BMSB (12) / SDUS (5) / SEP (20) / TAC (25) / BCC (10) / USBD (15)

BCV (20) a annulé sa participation

**Total d'enfants attendus : 212**



## 2<sup>ème</sup> Rassemblement Technique Encadrant

Dimanche 29 novembre 2015 de 9h30 à 12h

Gymnase Lurcat du Parc des Sports de Marville  
à La Courneuve

Intervenant : Olivier GOMBERT - CT LIFBB

Thème : la gestion du Centre d'Entraînement Club  
( C E C )

Ouvert à tous les personnes du département, diplômées ou non, qui encadrent les jeunes et les seniors de tous niveaux

### Sommaire :

- Commission Mini Basket.....P 1. 6 à 8
- Commission Promotion.....P 2 à 6
- Commission Technique.....P 1. 8 à 12
- Commission CDO.....P 13 et 14
- Commission Sportive.....P 14 à 16
- Commission Salles Terrains.....P 16 à 18
- Divers.....P 18 à 22

### SITE INTERNET

<http://www.basket93.fr>

# Jean-Claude RESET



**Secrétaire Général**

**Aubervilliers Avenir Basket Ball**

**60 ans au service du sport et de la culture**



Samedi 6 juin 2009, Jean-Claude RESET au 2<sup>e</sup> Challenge Charles GLATINY, au Palais des Sports



Jean-Claude RESET, Secrétaire Général du Comité Départemental 93 lors de l'Assemblée Générale

**Licencié basket FSGT et FFBB , Marine (parfois les deux en même temps) depuis 1962**

**Clubs** : dans le 93 quasi exclusivement : Saint-Denis US, Toulon (service militaire oblige), Frat d'Aulnay, un instant d'égarment à Annet-sur-Marne, Tremblay-en-France, Bondy, Tremblay-en-France (le retour) et Aubervilliers.

**Entraîneur** à l'Amicale Laïque Aulnaysienne du Bourg des minimes filles (déjà), des seniors féminines et masculins, des minimes filles et garçons et des benjamins à Tremblay-en-France, les Espoirs Pro et Minimes masculins France à Bondy et coach de seniors filles à Aubervilliers.

**Sélectionneur de différentes catégories d'âges des deux sexes à la CTD93 avant d'en être le Président quelques temps.**

**Formateur** sans avoir les diplômes que je délivrais, j'ai corrigé en passant l'ER directement (on pouvait à cette époque) puis le BE1 ; depuis j'ai obtenu l'équivalent DEJEPS

**Dirigeant au CD93 en tant que secrétaire général pendant 4 ans (2004 à 2008) et à Aubervilliers sur la fin.**

**Pourquoi je suis venu au basket ?**

Pourquoi à 15 ans seulement ? Simple : il n'y avait pas de filles au foot. Car j'ai commencé au foot comme arrière gauche (pour info, quand on est droitier et à l'arrière gauche, c'est que tu n'es pas bon... et ça devait être vrai).

Donc j'ai changé de sport mais pas de club : Saint-Denis.

Comme j'étais un géant d'1,75m et 55 kg, on m'a fait jouer à l'intérieur (sans rire) ; cette prise de contact avec le basket m'a permis de me doter d'une adresse extérieure très régulière dans la médiocrité. Par contre je courais vite, aimais la passe (et les feintes) et n'avais pas peur des coups. L'équipe seniors (des vieux briscards) nous a laissé les clés pour joueur en promo excellence régionale alors qu'on était cadets/juniors et on s'est bien planté.

Dans la Marine à Toulon, vice-champion de la 3<sup>ème</sup> région et joueur à l'USAM Toulon... avec Daniel SORRENTINO. Un long séjour à Aulnay en Fédérale où l'on avait su tout de suite reconnaître ma grande qualité de cireur de bout de banc puis en Réserve avant une excursion en Seine-et-Marne qui ressemblait à une retraite.... prématurée puisque je revenais un an plus tard dans mon 93 à Tremblay-en-France qui, à l'époque, bricolait en FSGT mais on rigolait bien et je pouvais toujours voir pour plus tard.

Par contre, j'ai découvert que les filles étaient plus motivées pour bien jouer et me suis senti capable de les aider.... et c'est parti pour 10 ans avec un arrêt sur le seuil de la NF3 et la saison suivante mais sans pouvoir enrayer la chute. On m'a alors confié la gestion des seniors masculins (saison calamiteuse) puis des minimes et benjamins avant un changement d'orientation pour emmener mon fils à Bondy 93 où j'ai pris la responsabilité des minimes région puis France en doublon avec les Espoirs Pro B. Et puis Bondy étant un club qui officiait à un haut niveau et avait des priorités "autres", je suis revenu participer à la remontée des seniors filles de Tremblay-en-France en région, avec succès je dois bien le reconnaître, mais ayant cassé plus d'œufs que n'en nécessitait l'omelette, j'ai abandonné pour reprendre des minimes filles avec un insuccès certain.

Aubervilliers m'a ensuite permis un recyclage vers ce dans quoi j'étais le plus à l'aise : les filles et à haut niveau, on ne pouvait trouver mieux dans le 93.

**Des événements marquants :** pas de titres ni coupes, peu de finales mais un championnat Promo Excellence avec 44 pts en 22 matchs, une participation à la finale de NF3, une finale de Coupe de France FSGT dès ma première saison d'entraîneur perdue contre... Aubervilliers coaché par José, deux autres perdues contre AS Orly alors en NF1 avec les félicitations des joueuses adverses qui avaient dû s'employer.

**Le plus sympa de mes titres c'est celui que mes joueuses viennent de m'attribuer :** top coach du team 3 d'Auber, les plus aptes à en juger car c'est pour elles qu'on fait ce métier de fous. Inoubliable.

Les événements désagréables je les ai oubliés... vraiment.



Jean-Claude lors de son dernier coaching en 2015



Les joueuses de gauche à droite :  
Sonia SI MOUSSI, Marie PADRA,  
Gollé DRAMÉ, Myriam MARÉVAL, Rose-  
Mélodie ATOUILLANT et Madi LAURENT



Lors de la promotion du basket féminin à Pantin  
Match Nantes contre Reims NF1, le 20 septembre 2008



A l'Hôtel de Ville de Bondy lors des vœux du Comité  
Départemental Basket Ball 93, le 11 janvier 2010



Le 6 juin 2015 à Tremblay-en-France lors de l'Assemblée  
Générale du CDBB93

**Brigitte RETOUT**  
Membre du Bureau et Comité Directeur  
Présidente de la Commission Promotion

**Dans les "joueurs" d'exception** que j'ai côtoyés, il y a bien sûr Alice BAMBARA. Quel avenir rose les filles se prépareraient avec une toute petite partie de sa motivation. Cette remarque me permet de conclure que l'avenir du basket appartient aux filles qui veulent se donner la peine de se prendre en charge... dans le 93, elles ont le caractère pour ça.

#### **Les techniciens....**

Tout d'abord Gérard BOSC, puits de sciences tous azimuts et totalement accessible et un de ces disciples Pierre BUTEAU : quel technicien francilien pourrait dire ne rien devoir de ces deux personnes ? Bernard GROSGEORGES, Ivano BALLARINI et Thierry POUILLAIN au contact desquels on apprend, Savo VUCEVIC et mon ami José ROSA et sa passion contagieuse. J'en oublie probablement.

**Des joueurs furieusement pro** : Nikola ANTIC, Mickaël RATLIFF, Gaëtan LEBRIGANT, un ami auprès duquel j'ai eu l'honneur et le plaisir de jouer sous le maillot de Tremblay et, il y a bien longtemps, Ronald JOHNSON, un des premiers Américains venus en France, sur le déclin et francisé au point d'être un expert en vin blanc et avec lequel on a traité des chèvres après un tournoi dans la Nièvre.

Aucune photo de moi en joueur, sûr de sûr, sur mon smartphone. Quand j'ai commencé on était sur l'Instamatic Kodak et on changeait l'ampoule à chaque flash. Quand j'ai fini on n'avait pas encore rêvé du numérique. Je n'ai jamais eu de fan (même dans ma famille) qui ait trouvé opportun de fixer mon image et comme ce n'est pas mon truc non plus, c'était toujours galère même pour m'aligner avec mes joueuses en tant que coach.

Un mec chiant finalement...

À me relire, je m'aperçois que j'ai globalement bien aimé ce que j'ai fait et les gens que j'ai rencontrés.



Le week-end des 21 et 22 novembre 2015, tout le basket français a rendu hommage aux victimes des attentats de Paris et Saint-Denis en respectant une minute de silence avant chaque match. Nous pensons à leurs familles, leurs proches et aux blessé(e)s.

Bruno CANTONI, qui a fait ses débuts au basket au Stade de l'Est Pavillonnais avec Jacques MONCLAR, nous a envoyé un message illustré.

## **VIGIPIRATE - ALERTE ATTENTAT**

Mesdames, Messieurs,

**Les activités, sorties et voyages organisés dans le cadre des accueils collectifs de mineurs en Ile de France, ou à destination de cette région, sont de nouveau autorisés à partir du lundi 23 novembre 2015.**

**La menace terroriste restant très élevée sur l'ensemble du territoire national, les organisateurs d'accueils collectifs de mineurs (séjours de vacances, accueils de loisirs, accueils de scoutisme...) devront faire preuve de la plus grande vigilance lors des déplacements et appliquer les consignes de sécurité suivantes :**

**Eviter les déplacements en groupes importants, notamment sur la voie publique ainsi que dans les transports en commun et leur dépendances (halles et couloirs de gare et stations de métro) ;**

**Lors des déplacements par transport routier, privilégier les cars ou bus affrétés spécialement ;**

**S'assurer que le chauffeur vérifie le contenu des soutes et la cabine du véhicule avant de faire monter les passagers, ceux-ci restant à distance pendant cette opération ;**

**Eviter de stationner aux abords de certains mobiliers urbains (bancs, conteneurs à déchets, jardinières, etc...) ;**

**S'agissant des lieux d'accueil ou d'hébergement, il conviendra, éventuellement en liaison avec les autorités municipales :**

**De limiter les points d'entrée existants, en veillant toutefois à ne pas entraver les sorties de secours ;**



**De rappeler aux familles qu'elles doivent préciser l'identité des personnes qui conduisent et viennent chercher les enfants au sein des accueils ;**

**D'éviter les regroupements devant ou aux abords immédiats du lieu d'accueil en sensibilisant les familles et les encadrants sur l'importance de limiter les délais de dépôt et de récupération des enfants ;**

**De sensibiliser l'ensemble des personnes à la remontée immédiate aux autorités en charge de la sécurité de tout incident pouvant être relié à la commission d'attentats repéré au sein ou aux abords de l'établissement.**

**La DDCS 93 se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.**

## La Commission Mini BASKET

# BILAN FORUM DEPARTEMENTAL MINI BASKET

## SAMEDI 21 novembre 2015

au Gymnase Saudemont de Bagnolet de 9h30 à 12h

42 personnes représentant les 13 Clubs suivants dont 1 du CD 77 ont assisté à ce forum

### JA Rosny (4 personnes)

CARTIGNY Evelyne, Vice-président de la Commission Mini Basket CD 93  
MICHALLET Joëlle, Membre de la Commission Mini Basket CD 93  
CARTIGNY Florian  
REVARDEAU Nelson (stagiaire Animateur)

### ES Stains (1 personne)

CHENEVOT Gérard, Membre de la Commission Mini Basket CD 93

### CS Lilas Romainville (7 personnes)

FEVRY Isidore, membre de la Commission Mini Basket CD 93  
CYSIQUE-FOINLAN Cédric  
POGNON Raphaël  
THOMAS Florencia  
MANIERE Nathalie  
KHOONYAM Benjamin  
ALONZEAU Loïc

### RSO Audonien (2 personnes)

LUBIN Henri  
DARWISH Amir

### Vaujours Coubron BB (3 personnes)

ASSET Laurent, Président de la Commission Technique CD 93  
FABIEN Laurence-Marie  
QUIONQUION Dominique (stagiaire Animateur)

### AC Bobigny (4 personnes)

ZEGHOUDI Nadia



GOK Samet  
LAGUEB Khaled –licencié au BB Livry Gargan



CS Noisy-le-Grand (3 personnes)

FERRET Alexandre, Membre de la Commission Technique,  
Responsable de la Sélection U13 féminines CD 93  
MACKOSSO Etienne, Entraîneur-Adjoint Sélection U13 féminines CD93  
MERRIN Jean-Marie (stagiaire Animateur)

BC Villepinte (3 personnes)

BERGOZ Anne-Laure  
MINAR Lydia  
ENCARNACAO José Luis



BB Livry Gargan (2 personnes)

BARBET Cindy  
HENRY Nicolas

Alsace de Bagnolet (5 personnes)

BERNARDON Bernard  
EL BELI Mehdi  
KAKULE-MATUMO Joël  
ROUX Mickaël  
KHEDDAR Atman



Villemomble Sports (2 personnes)

KERGOIAN Jennifer  
THIEBAUT Aurélien

Chelles Basket Club (3 personnes)

CALAFE Cloé (stagiaire Animateur)  
SAIDI Mohamed (stagiaire Animateur)  
NDOUMBE Arnold (stagiaire Animateur)



USB Drancy (1 personne)

FANIEN Jérémy

Comité CD 93 (3 personnes)

MAXIMIN Michel, Membre de la  
Commission Technique CD 93  
FEVRY Esmarc, Conseiller Technique CD 93  
PARRAIN Jean-Philippe, Coordonnateur Chargé de Mission CD 93

7 personnes se sont excusées :

MINTE Koudédié de l'USM Gagny  
MICHEL Jean-François de l'USB Drancy, Président de la  
Commission Mini Basket  
MORANDEL Bodry du BC Courneuvien  
BASTIDE Philippe et VALET Eric du BB Livry Gargan  
MELIN Patrick du Blanc Mesnil SB  
ETENNE Eddy d'Aulnay Fusion Basket (stagiaire Animateur)



2 personnes ne se sont pas présentées :

DULIO Alvin et BOUATIA Hichem de l'Alsace de Bagnolet

24 personnes encadrants le Mini Basket des Clubs suivants n'ont pas répondu à l'invitation :

USB / CSLRB / CSNB / AFB / TAC SDUS / BCC / ASB / USMG / VCBB / NSMBB / ESS / BMSB

Et au niveau des stagiaires Animateur actuels, 21 ont été invités = 6 se sont présentés.

## RASSEMBLEMENT DES U8 / U9 / U10 / U11 FEMININES

### Le 6 décembre 2015

Lieu : Gymnase Besson de Romainville de 9h30 à 17h30

Horaires de 10h à 12h pour les U8 et U9 féminines

Horaire de 14h à 17h pour les U10 et U11 féminines

Les bulletins d'inscriptions correspondants vous ont été adressés par Email

69 invitations ont été envoyées pour les U8 / U9 directement aux familles et 58 pour les U10 / U11 pour les Clubs ayant moins de 10 licenciées.

## CHALLENGE RENE LOZACH

### Tour Préliminaire week-end des 14.15 novembre 2015

Match 1 Blanc Mesnil SB / Saint Denis US le 26 novembre à 18h (mail reçu)

Ce match devra être joué en semaine au plus tard le 1er décembre. Dans le cas contraire, pénalité aux 2 Clubs et qualification directe de l'ES Stains

### 16èmes de Finales week-end des 05.06 décembre 2015

Match 1 BB Livry Gargan / Aubervilliers Avenir BB le 6 décembre à 9h30 (convocation reçue)

**Match 2 Alsace de Bagnolet / AS Bondy**

**Match 3 AC Bobigny / Vaujours Coubron BB**

**Match 4 BC Courneuvien / USM Gagny**

Match 5 Pantin BC / Aulnay Fusion Basket le 6 décembre à 11h (convocation reçue)

Match 6 CS Lilas Romainville / BBA Noisèenne le 5 décembre à 14h (convoc reçue)

**Match 7 BC Villepinte / RSO Audonien**

**Match 8 Neuilly S/Marne BB / CSM Epinay**

Match 9 ES Stains / Vainqueur Match 1 (BMSB / SDUS)

**Aucune convocation reçue à ce jour.**

***Nous rappelons aux Clubs qu'ils se doivent d'adresser au Comité départemental une copie de leur convocation de match***

## La Commission Technique

### Passage examen Animateur décalé du 14 novembre au vendredi 27 novembre 2015 à 19h30

Lieu : Siège du Comité départemental, 2 rue Frémin 93140 Bondy

Sont concernés les stagiaires suivants :

Stage Animateur : 12 stagiaires

BERNARD / CALAFE / KERROUCHE / REVARDEAU / BEMESSINE / SANGRADO / SOW / SIDIBE.B / TERKI ETENNE / TALHI / GARCIA

Formation Animateur : 8 stagiaires

OUIONQUION / SAIDI / HUREL / NDOUMBE / MERRIN / ADOU / NERIS / OGOU



### Suivi Sélection départementale U13 féminines

En vue de la préparation du Tournoi de Noël de la Zone Nord, baptisé « Tournoi de l'Avenir », qui se déroulera dans le département de l'Oise (60) les 19.20 et 21 décembre 2015, les entraînements de notre Sélections départementale U13 féminines se continuent sur le Gymnase Flessel de Drancy chaque dimanche matin de 9h30 à 12h.

8 novembre 2015 réalisé

15 novembre 2015 (annulé)

22 novembre 2015 réalisé

29 novembre 2015

06 décembre 2015

13 décembre 2015

### Suivi Sélection départementale U13 masculins

En vue de la préparation du Tournoi de Noël de la Zone Nord, baptisé « Tournoi de l'Avenir », qui se déroulera dans le département de l'Oise (60) les 19.20 et 21 décembre 2015, les entraînements de notre Sélections départementale U13 masculins se continuent sur le Gymnase Lurcat du Parc des Sports de Marville à La Courneuve chaque dimanche matin de 9h30 à 12h.

8 novembre 2015 réalisé

15 novembre 2015 (annulé)

22 novembre 2015 réalisé

29 novembre 2015

06 décembre 2015

13 décembre 2015

**Un courrier va être adressé à l'ensemble des entraîneurs de la catégorie U13 masculine et féminines et aux présidents de Clubs.**

En effet, à plusieurs reprises, lors de nos différents échanges en réunion de commission technique il a été constaté que les entraîneurs de sélections rencontrent parfois des obstacles dans la mise en place de leur sélection avec les jeunes joueurs et joueuses.

La Commission Technique prend donc l'initiative de procéder à un rappel.

Les sélections départementales s'entraînent le dimanche matin de 9h30 à 12h dont voici les dates.

<i>DATES</i>	<i>HORAIRES</i>	<i>Lieux filles</i>	<i>Lieux Garçons</i>
<i>Dimanche 20 septembre</i>	9h30 à 12h	Gymnase Flessel À Drancy	Gymnase Marville A La Courneuve
<i>Dimanche 27 septembre</i>	9h30 à 12h		
<i>Dimanche 4 octobre</i>	9h30 à 12h		
<i>Dimanche 11 octobre</i>	9h30 à 12h		
<i>Dimanche 8 novembre</i>	9h30 à 12h		
<i>Dimanche 15 novembre</i>	9h30 à 12h		
<i>Dimanche 22 novembre</i>	9h30 à 12h		
<i>Dimanche 29 novembre</i>	9h30 à 12h		
<i>Dimanche 6 décembre</i>	9h30 à 12h		
<i>Dimanche 13 décembre</i>	9h30 à 12h		
<i>Dimanche 10 janvier</i>	9h30 à 12h		
<i>Dimanche 17 janvier</i>	9h30 à 12h		
<i>Dimanche 24 janvier</i>	9h30 à 12h		
<i>Dimanche 31 janvier</i>	9h30 à 12h		
<i>Dimanche 7 février</i>	9h30 à 12h		

Nous organisons également des stages durant les vacances scolaires dont voici les dates.

<i>DATES</i>	<i>HORAIRES</i>	<i>Lieux filles</i>	<i>Lieux garçons</i>
<i>Lundi 26 octobre 2015</i>	10H00 / 17H00	Clichy sous-bois Gymnase Desmet	La Courneuve Gymnase Marville
<i>Mardi 27 octobre 2015</i>	10H00 / 17H00		
<i>Mercredi 28 octobre 2015</i>	10H00 / 17H00		
<i>Jeudi 29 octobre 2015</i>	10H00 / 17H00		
<i>Vendredi 30 octobre 2015</i>	10H00 / 17H00		

<i>DATES</i>	<i>HORAIRES</i>	<i>Lieux filles</i>	<i>Lieux garçons</i>
<i>Lundi 29 février 2016</i>	10H00 / 17H00	Clichy sous-bois Gymnase Desmet	La Courneuve Gymnase Marville
<i>Mardi 1<sup>er</sup> mars 2016</i>	10H00 / 17H00		
<i>Mercredi 2 mars 2016</i>	10H00 / 17H00		
<i>Jeudi 3 mars 2016</i>	10H00 / 17H00		
<i>Vendredi 4 mars 2016</i>	10H00 / 17H00		

Vous voudrez bien en tenir compte dès à présent et par conséquent de ne pas y mettre des entraînements ou des stages.

Dans la mesure où vous êtes contraints d'organiser un entraînement durant ces périodes, il est impératif de privilégier la sélection par rapport au club.

L'objectif est de travailler en commun dans l'intérêt des jeunes joueurs et joueuses.

Nous vous rappelons que la sélection départementale est le premier niveau dans la filière d'excellence sportive.

## Annuaire officiel de la FFBB saison 2015 / 2016

### **Article 506**

La sélection est une récompense, un honneur, une distinction. A ce titre elle impose des devoirs.

### **Article 507** (Février 98 - Mai 2011)

Le joueur, et son association ou société sportive, seront informé-es de la sélection.

Le joueur désigné pour participer à une sélection (stage, tournoi ou rencontre de quelque nature que ce soit) doit impérativement répondre à cette convocation.

### **Article 508**

Le joueur doit aviser, par écrit et au plus vite, l'organisme qui le convoque des motifs de refus de sa sélection ou de sa participation et doit joindre toutes les pièces justificatives. Il ne pourra alors participer à une quelconque rencontre pendant la durée de la compétition pour laquelle il avait été retenu, sous peine de sanction.

Il en est de même de Tout joueur retenu pour un stage ou une sélection et refusant d'y participer sans motif reconnu sérieux et légitime.

## **Sélection U14 Féminines**

Nous allons commencer semaine prochaine, les entraînements de notre Sélection départementale U14 féminines dans le cadre de la préparation pour le TIC Ile de France du 20 février 2016.

Ils se dérouleront au Palais des Sports de Bondy tous les samedis matins de 10h à 12h aux dates suivantes :

5 décembre 2015  
12 décembre 2015  
9 janvier 2016  
16 janvier 2016  
23 janvier 2016  
30 janvier 2016  
6 février 2016  
13 février 2016

Cette année nous avons partagé le département en deux afin de voir l'ensemble des joueuses. Chaque fille recevra une convocation directement à son domicile, nous demandons aux entraîneurs des clubs d'inciter les jeunes à se rendre à cette détection. Nous tenons à rappeler que la sélection départementale représente le premier niveau dans la filière d'excellence sportive. Pour aider les entraîneurs de club dans l'analyse nous leur transmettrons un document avec les critères de choix pour envoyer les joueurs en sélection.

Les jeunes filles des clubs suivant sont convoquées pour une détection le samedi 5 décembre 2015 cela représente 66 filles.

Alsace de Bagnolet, AS Bondy, AC Bobigny, Aubervilliers ABB, Aulnay FB, BBA Noisienne, BB Livry Gargan, BC Villepinte, Blanc Mesnil SB, CS Lilas Romainville Basket

Les jeunes filles des clubs suivant sont convoquées le samedi 12 décembre 2015. 68 jeunes filles convoquées. Les clubs concernés sont : CS Noisy le Grand Basket, CSM Clichy Sous-Bois, CSM Epinay, EPP Gervaisienne, JA Rosny, Neuilly sur Marne BB, Pantin BC, Saint Denis US, SE Pavillonnais, Tremblay AC, USB Drancy, USM Gagny, Vaujours Coubron BB

L'objectif est de collaborer dans l'intérêt des jeunes joueurs et joueuses.

## Sélection U14 Masculine

Nous allons commencer semaine prochaine, les entraînements de notre Sélection départementale U14 masculins dans le cadre de la préparation pour le TIC Ile de France du 20 février 2016.

Ils se dérouleront au Gymnase Lurcat du Parc des Sports de Marville à La Courneuve tous les samedis matins de 10h à 12h aux dates suivantes :

5 décembre 2015

12 décembre 2015

9 janvier 2016

16 janvier 2016

23 janvier 2016

30 janvier 2016

6 février 2016

13 février 2016

Cette année nous convoquons les sélectionnés de la saison dernière puis une liste de grand gabarit.

Chaque joueur recevra une convocation à son domicile. Nous comptons sur l'implication des entraîneurs pour d'une part inciter ces jeunes à se rendre à la sélection et d'autre part nous envoyer leurs potentiels le samedi 5 ou samedi 12 décembre 2015.

Voici la liste des jeunes convoqués :

<a href="#">VS</a>	<a href="#">AISSAOUI</a>	<a href="#">Ryad</a>
<a href="#">CSLRB</a>	<a href="#">BOUAKKAZ</a>	<a href="#">Massine</a>
<a href="#">VS</a>	<a href="#">CABRAL SEMEDO</a>	<a href="#">Engelvino</a>
<a href="#">CSLRB</a>	CIVAS	Selim Eren
<a href="#">AdB</a>	CLARK-BOIREAU	Joshua
<a href="#">AdB</a>	CROS	Achille
<a href="#">TAC</a>	<a href="#">EZELIN</a>	<a href="#">Michael</a>
<a href="#">CSLRB</a>	<a href="#">FAUCHI</a>	<a href="#">Kwesey</a>
<a href="#">USMG</a>	FRUCHART	Paul
<a href="#">ASB</a>	<a href="#">GASTON</a>	<a href="#">Warren</a>
<a href="#">SDUS</a>	<a href="#">GNAGBI</a>	<a href="#">Charles</a>
<a href="#">AdB</a>	<a href="#">HANNACH</a>	<a href="#">Ahmed</a>
<a href="#">VS</a>	<a href="#">LAMBLETIN</a>	<a href="#">Wilan</a>
<a href="#">TAC</a>	LEFEBVRE	Benjamin
<a href="#">VS</a>	<a href="#">MAGASSA</a>	<a href="#">Ibrahim</a>
<a href="#">BCC</a>	<a href="#">MAU</a>	<a href="#">Melvin</a>
<a href="#">ASB</a>	MUKOKO	Jetto
<a href="#">ACB</a>	SABITI	Rayhan
<a href="#">ASB</a>	SIDIBE	Wally
<a href="#">SDUS</a>	<a href="#">TOPOLOVAC</a>	<a href="#">Tony</a>
<a href="#">TAC</a>	<a href="#">TONYE-BIYIK</a>	<a href="#">Jawaad</a>
<a href="#">SDUS</a>	<a href="#">UNENE</a>	<a href="#">Beni</a>
<a href="#">SDUS</a>	<a href="#">VESSAT</a>	<a href="#">Samuel</a>
AB	GBEDO	Christian
ASP	LETELLIER	Sebastien
AFB	CLAIRE	Noah
AFB	DA VEIGA MOREIRA	Williams
ESS	LASSOURCE	Yohann
JAR	MEYER-TOSCANINBO	Victor
SDUS	KONGO	Swan
USMG	KOYCHA	Mustapha
BCV	CAMARA	Enzo
BCV	MAYINDO	Robert
CSMCB	CAMARA	Fina Mory
VS	SQUARE	Mamadou
CSME	NDONKEU DIBONGUE	Steve Aristide
USBD	KHEDIRI	Adam
USBD	LAZAREVIC	Stephane
BBAD	JOSEPH	Bikens

## La Commission des Officiels

### Ecoles d'arbitrages Clubs

Pantin BC (8 stagiaires OTM)

TOURE / EDISAH / KARAMOKO / TIFRIT / PETIT-FRERE

Villemomble Sports (8 stagiaires arbitres)

THIEBAUT / EL KANDRI / BLUTEAU / AVIGES / EL BAHRAOUI / MAKOUIZA / AFFROUBE / MEZIANI

AS Bondy (16 stagiaires arbitres)

RAMDANE / SOHNA / FOFANA / CORREIA / FONLEBECK / MEHAYA / DIABY / BATHUILY / TUOT / DIAKHATE / MUKENA ZENO / HAHJ LARBI / KAROUI / KEITA / SYLLA / LUTTE

CTC Union Elite (11 stagiaires arbitres et OTM)

EBARA / SOUKOUNA / MAVUANGA / OUSSA RACHID PASTEL / HAMIDI / OULEBSIR / N'DIAYE / ANDAWA / COUVILLERS / SAIDANI / MBUMBA MUKALA

Elles sont validées en déclaration par la CDO et sont en étude pour validation de niveau 1 actuellement.

Réunion des Responsables des Ecoles d'arbitrage Clubs le vendredi 4 décembre 2015 à 19h au Siège du Comité départemental (à noter, dès maintenant sur votre agenda, une convocation leur a été adressée directement avec copie aux Correspondants et Présidents de Clubs)

### Suivi passage Examen arbitre départemental saison 2014 / 2015

Le passage de l'examen se déroulera sur les rencontres du Championnat Honneur masculin le dimanche à 15h30

404 BMSB / USBD le 15 novembre à 15h30 au Gymnase Cotton de Blanc Mesnil

CISERAN (ess) / EL GABERY (bcc) reporté à une date ultérieure

409 BMSB / EPPG le 22 novembre à 15h30 au Gymnase Cotton de Blanc Mesnil

COUKAN (tac) / KOKO NYANGE (usbd)

411 EPPG / BBAN le 29 novembre à 15h30 au Gymnase Séverine du Pré St Gervais

LALA (bmsb) / FOMBA (asb)

413 USBD / BBAN le 13 décembre à 15h30 au Gymnase Racine de Drancy

SOUDJAOUMA (cslrb) / PAUL (nps)

Une convocation leur a été adressée par mail (avec copie à leur Club respectif ainsi qu'aux Clubs

accueillants les passages d'examen) et par courrier postal.

Lors du précédent Hebdo, nous avons demandé aux Clubs s'il y avait une modification de jour et d'horaire pour les rencontres ci-dessus, n'ayant eu aucune réponse sur ce point nous avons validé ces dates.

### Règles des brûlés

Suite aux modifications apportées sur la réglementation FFBB relative aux joueurs (euses) brûlé(e)s, et les questions émanant des territoires, il est rappelé que :

1. L'annuaire « papier » comporte une coquille à l'Article 413.2.3.2 qui fait apparaître 7 brûlés au lieu de 5 (pour les Inter-Equipes) ;

La coquille de l'annuaire papier est corrigée sur la version de l'annuaire en ligne (qui fait bien apparaître 5 brûlés) ;

L'Article 434.7 prévoit que les Clubs ayant leur équipe 2 en Championnat de France doivent transmettre la liste des 5 joueurs brûlés de l'équipe 1 ;

L'Article 413.2.3.2 prévoit que pour les Inter-Equipe, 5 joueurs seront brûlés (titulaires d'une licence C, C 1 ou C 2) ;

Les Comités Départementaux et les Ligues Régionales peuvent librement déterminer des règles de brûlage pour les compétitions relevant de leur compétence ;

Afin d'uniformiser la réglementation sur l'ensemble des territoires, la FFBB préconise que la Comités Départementaux et les Ligues Régionales (lorsqu'elles imposent une liste de joueurs brûlés) prévoient également le nombre de 5 joueurs brûlés pour les compétitions relevant de leur compétence

**C'est exactement le cas pour toutes les compétitions départementales de la saison 2015 / 2016**

## Commission sportive

### COUPES 93 JEUNES

**Ces rencontres devront être jouées en semaine et ceci avant le mercredi 9 décembre 2015**

U20 masculins

**AS Bondy reçoit RSO Audonien**

**Pantin BC reçoit Neuilly s/Marne BB**

Annulation de l'inscription du SE Pavillonnais



U17 masculins

SE Pavillonnais reçoit AC Bobigny le 4 décembre à 20h (convocation reçue)

Vaujourns Coubron BB reçoit Pantin BC le 28 novembre à 16h (convocation reçue)

BB Livry Gargan reçoit Aulnay Fusion Basket le 25 novembre à 19h (convocation reçue)

CS Lilas Romainville reçoit le vainqueur du match BBLG / AFB (cette rencontre devra se dérouler au plus tard le mercredi 9 décembre 2015)

U15 masculins

**AS Bondy reçoit AC Bobigny**

**Alsace de Bagnolet reçoit CS Lilas Romainville**

SE Pavillonnais reçoit JA Rosny le 2 décembre à 18h45 (convocation reçue)

U13 masculins

**Pantin BC reçoit AC Bobigny**

**Aulnay Fusion Basket reçoit CS Noisy le Grand**

**Alsace de Bagnolet reçoit ES Stains**

Toutes les autres équipes engagées en masculins comme en féminines sont exemptes de ce 1<sup>er</sup> Tour préliminaire

Le prochain Tour est fixé sur le week-end des 12 et 13 décembre 2015.

**COUPES 93 SENIORS MASCULINS ET FEMININES****Planning de la compétition**

1<sup>er</sup> Tour week-end des 05 06 décembre 2015

2<sup>ème</sup> Tour week-end des 13 14 février 2016

¼ Finales week-end des 13 14 mars 2016

½ Finales week-end des 16 17 avril 2016

Finales week-end des 04 05 juin 2016

**Inscriptions closes.****Inscriptions reçues à ce jour****Seniors féminines (6 équipes)**

Aulnay Fusion Basket

USB Drancy 2

BC Villepinte

CS Noisy le Grand 2

ES Stains

JA Rosny

**Seniors masculins (11 équipes)**

Aulnay Fusion Basket

Vaujourns Coubron BB

RSO Audonien

Pantin BC

BB Livry Gargan  
 Neuilly s/Marne BB  
 CSM Epinay  
 JA Rosny  
 BC Villepinte  
 CS Noisy le Grand 3  
 ES Stains

**En raison du peu d'inscriptions reçues, le 1<sup>er</sup> Tour des 05.06 décembre 2015 est annulé**

### **CHAMPIONNAT CHALLENGE LOISIR**

A ce jour, nous n'avons reçu que 4 inscriptions :

BB Livry Gargan  
 CS Lilas Romainville  
 Aulnay Fusion Basket  
 Equipe CD 93  
 Tremblay AC

**Nous prolongeons jusqu'au 30 novembre 2015**



### **DEROGATION DE JOUR ET D'HORAIRE**

Nous rappelons que vous êtes tenus de respecter le délai de 3 semaines pour procéder à vos demandes de dérogation concernant des rencontres avec désignation d'arbitres officiels.

Dans le cas contraire, les arbitres désignés sur la rencontre initiale seront retirés.

Si accord entre les 2 Clubs en présence, la dérogation sera validée mais il ne sera pas procédé à une nouvelle désignation d'arbitres officiels sur la nouvelle date de la rencontre si celle-ci est programmée au cours du même week-end.

### **Commission Salles et Terrains**

#### **ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)**

Un Etablissement Recevant du Public (peu importe que l'accès soit payant ou gratuit, qu'il soit libre, restreint ou sur invitation) est soumis à des obligations de sécurité, de lutte contre les incendies et d'accessibilité qui s'imposent au moment de la construction et au cours de l'exploitation.

La réglementation applicable en matière de sécurité et d'accessibilité varie en fonction du classement du bâtiment. Les catégories sont déterminées en fonction de la capacité d'accueil du bâtiment, y compris les salariés :

A partir de 1 500 personnes	catégorie 1
De 701 à 1 500 personnes	catégorie 2
De 301 à 700 personnes	catégorie 3
Jusqu'à 300 personnes	catégorie 4



En fonction des seuils d'assujettissement catégorie 5

Par exemple : un établissement sportif clos et couvert est classé en catégorie 5 à partir d'une capacité d'accueil de 200 personnes.

En matière de sécurité, les principes de conceptions des ERP doivent permettre de limiter les risques d'incendie, alerter les occupants lorsqu'un sinistre se déclare, favoriser l'évacuation tout en évitant la panique, alerter des services de secours et faciliter leur intervention.

Les ERP sont soumis à des règles de prévention pour l'évacuation des locaux qui doivent :

- Etre construits de manière à permettre l'évacuation rapide et en sécurité des occupants ;
- Avoir une ou plusieurs façades en bordure de voies ou d'espaces libres permettant l'évacuation du public, l'accès et la mise en service des moyens de secours et de lutte contre l'incendie ;
- Avoir des sorties (2 au minimum), et les éventuels espaces d'attente sécurisés et les dégagements intérieurs qui y conduisent, aménagés et répartis pour permettre l'évacuation ou la mise à l'abri préalable rapide et sûre des personnes.

Les normes d'accessibilité doivent permettre aux personnes handicapées de circuler avec la plus grande autonomie possible, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements et les prestations, de se repérer et de communiquer. L'accès concerne tout type d'handicap (moteur, visuel, auditif, mental...). Les conditions d'accès doivent être les mêmes que pour les personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente.

L'accessibilité de ces établissements et de leurs abords concerne :

- Les cheminements extérieurs,
- Le stationnement des véhicules,
- Les conditions d'accès et d'accueil dans les bâtiments,
- Les circulations horizontales et verticales à l'intérieur des bâtiments,
- Les locaux intérieurs et les sanitaires ouverts au public,
- Les portes, les sas intérieurs et les sorties,
- Les revêtements de sols et des parois,
- Les équipements et mobiliers intérieurs et extérieurs susceptibles d'y être installés (dispositifs d'éclairage et d'information des usagers, par exemple).

Les matériaux et les éléments de construction doivent présenter, face au feu, des qualités de réaction et de résistance appropriés aux risques.

L'aménagement des locaux, la distribution des différentes pièces et éventuellement leur isolement doivent assurer une protection suffisante.

L'éclairage de l'établissement doit être électrique.

Le stockage, la distribution et l'emploi de produits explosifs ou toxiques, de tous liquides inflammables soumis à autorisation ou enregistrement sont interdits dans les locaux et dégagements accessibles au public.

Les ascenseurs et monte-charge, les installations d'électricité, de gaz, de chauffage et de ventilation, ainsi que les équipements techniques particuliers à certains types d'établissements doivent présenter des garanties de sécurité et de bon fonctionnement.

Des dispositifs d'alarme, de surveillance et des équipements de secours contre l'incendie doivent être mis en place dans tous les ERP de façon appropriée à leur taille et aux risques encourus ; extincteurs (1 pour 200 à 300 m<sup>2</sup>), éclairage de sécurité, antivols, etc...

Les ERP ont l'obligation de tenir un registre de sécurité qui indique notamment les vérifications techniques, les formations suivies par le personnel et les travaux réalisés.

Le respect des normes de sécurité est contrôlé lors des différentes demandes d'autorisation concernant l'ERP : demande de permis de construire, de travaux d'aménagement, demande d'autorisation d'ouverture de l'établissement.

Dans le cas où les ERP ne sont pas conformes aux obligations de sécurité, leur propriétaire (ou constructeur ou exploitant) s'expose à :

Une fermeture administrative temporaire ou définitive ordonnée par le maire ou le préfet (après avis de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité) ;

Des sanctions pénales (amende de 45 000 €, jusqu'à 225 000 € pour les personnes morales et peine d'emprisonnement).

Les établissements recevant des travailleurs doivent, en plus, respecter le code du travail en matière de sécurité (Quatrième partie de Code du Travail ; Santé et Sécurité au travail), qui comporte des dispositions supplémentaires aux ERP comme le devoir d'information, les modalités dépendant du nombre de salariés.

## Les infos diverses...

### **LABEL CLUB FORMATEUR**

Les codes d'accès pour la saisie des données seront envoyées par courriel, à l'adresse email officielle de tous les Clubs, Comités et Ligues dans les jours prochains.

L'accès à la plateforme de saisie se fera à partir de : <http://labels.ffbb.com/> ou de FBI V2 onglet « jeunesse ».

**Attention : les pièces justificatives demandées sont à joindre au dossier d'inscription dans les espaces dédiés informatiquement IMMEDIATEMENT à la suite de la saisie des données, et avant la signature du Président du Club.**

L'échéance de saisie d'une demande de label « Club Formateur » est fixée au :

**31 janvier 2016**

Il sera impossible de prendre en compte un dossier sans pièce(s) jointe(s) passé cette date.

Calendrier

Saisie des demandes des Clubs : entre le 24 novembre 2015 et le 31 janvier 2016

Validation du Comité Départemental : entre le 1<sup>er</sup> février 2016 et le 29 février 2016

Validation de la Ligue Régionale : entre le 1<sup>er</sup> mars 2016 et le 31 mars 2016

### **OPERATION BASKET ECOLE**

L'inscription à l'Opération Basket Ecole est ouverte depuis le 1er septembre 2015.

A ce jour, un grand nombre de Clubs et de Comités Départementaux n'ont pas validé la partenariat à partir de FBI V2 onglet « jeunesse » puis « OBE ».

Environ 450 demandes sont en attente actuellement, ce qui représente un peu plus de 11 000 élèves ne pouvant prendre part à un cycle basket à l'école.

Nous vous remercions, par avance, de bien vouloir faire le nécessaire afin de débloquent cette situation. N'hésitez pas à prendre contact auprès de votre Comité Départemental et/ou de la FFBB si vous souhaitez avoir des informations complémentaires.

La fermeture de la plateforme d'inscription des classes est prévue le 15 avril 2016.

Responsable du Service Minis et Jeunes (Pôle Territoires)

Gilles MALECOT au 06 89 80 23 80 email : [gmalecot@ffbb.com](mailto:gmalecot@ffbb.com)

Responsable de l'Opération Basket Ecole (OBE) pour le CD 93

Jean-Philippe PARRAIN au 06 68 15 09 82 email : [cd93.basketball@wanadoo.fr](mailto:cd93.basketball@wanadoo.fr)

A ce jour, nous avons ciblé les écoles suivantes en attente de validation sur notre département :

Ecole Privée Saint Joseph du Pré St Gervais

Pas de Club de référence

Ecole Rosenberg de Montreuil

Ecole Joliot Curie 1, 2 et 3 de Montreuil

Ecole Voltaire 1 et 2 de Montreuil

Ecole Anne Franck de Montreuil

Ecole Paul Bert de Montreuil

Ecole Marcelin Berthelot 1 / 2 de Montreuil

Ecole Marceau de Montreuil

Ecole Voltaire de Montreuil

Ecole Jean Jaurès de Montreuil

Ecole Jules Ferry 1 et 2 de Montreuil

Ecole Guy Moquet de Montreuil

Ecole d'Estiennes d'Orves de Montreuil

Ecole Françoise Dolto de Montreuil

Pas de Club de référence

Ecole Maternelle Francs Moisins de Saint Denis

Pas de Club de référence

## **AFFICHAGE CLASSEMENT (Equipes à égalités) METHODE FIBA 2014**

Comme la FFBB depuis ce début de saison, certaines structures utilisent la « Méthode de classement FIBA 2014 ». Cette dernière prévoit deux modalités de calcul « différentes » lorsque des équipes sont à égalité, selon :

Qu'elles ont effectué l'ensemble des matches entre elles

Qu'elles n'ont pas effectué l'ensemble des matches entre elles

Le calcul affiché sur le site fédéral jusqu'à ce jour ne prenait pas en compte la situation 2.

Ceci a été rectifié dans FBI et le classement affiché dorénavant sur le site fédéral correspond à tous les cas de figure.

## **DEROULEMENT DE LA VISITE D'ACCOMPAGNEMENT D'UNE CTC**

Afin d'accompagner la mise en place et le développement du dispositif CTC, un ou des représentant(s) de la Commission Fédérale Démarche Clubs accompagné(s) d'un élu du Comité Départemental et/ou de la Ligue Régionale visitera (ont) les CTC d'ici au 30 mars 2016.

La date et le lieu seront fixés après concertation entre le représentant local de la Commission et le Correspondant administratif de la CTC. Dans certaines occasions et avec l'accord des participants, cette réunion peut rassembler plusieurs CTC d'un même territoire.

Cette réunion doit regrouper les membres du Comité de Pilotage de la CTC (et les Présidents des Clubs s'ils n'en font pas partie) et les personnes impliquées dans la gestion des activités de la CTC (Référént Ecole d'arbitres...).

Un (ou des) élu(s) des collectivités locales ou territoriales peut (vent) participer à cette réunion.

Elle ne peut cependant se résumer à un entretien avec le salarié d'un des Clubs.

Cette visite est destinée à recueillir des informations sur le fonctionnement des collaborations (équipes et autres...) au sein de la CTC, à évaluer la mise en place du dispositif et le respect des engagements (écoles de mini, école d'arbitres Club niveau 2, Comité de Pilotage...). Elle permet également d'échanger sur les difficultés rencontrées, les progrès constatés, les projets envisagés, les évolutions ou ajustements réglementaires souhaités.

Le questionnaire qui a été transmis aux CTC en place constitue un support destiné à recueillir les informations relatives au fonctionnement de la CTC. Il sera rempli conjointement ou complété lors de la visite et transmis à la FFBB (service développement et accompagnement des structures).

Les critères d'observations :

Ecoles de mini ;

Ecoles d'arbitres Club niveau 2

Fonctionnement général : échanges entre les Clubs en dehors des équipes, rapport avec les collectivités locales, groupement d'employeurs, rapport avec les établissements scolaires du territoire...)

Pour tout complément d'information, merci de bien vouloir contacter : [ctcassistance@ffbb.com](mailto:ctcassistance@ffbb.com)

## **POUR L'URSSAF, VOTRE BENEVOLE PEUT CACHER UN SALARIE**

**Pour une association, faire appel à un animateur bénévole pour des manifestations organisées dans le cadre de son activité peut paraître évident. Cependant, l'Urssaf peut considérer votre bénévole comme un salarié, surtout si vous lui versez une petite indemnité !**

S'il n'existe aucune définition légale du bénévolat, le Cese a émis un avis en date du 24 février 1993 par lequel il considère que : « Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial ».

### **Dépenses réelles**

L'Urssaf ne saurait considérer un animateur qui intervient dans le cadre de l'activité courante de l'association comme un bénévole puisque ce dernier perçoit en contrepartie de sa prestation une certaine somme qui est la conséquence directe du travail fourni. Si un bénévole peut être remboursé des frais engagés au titre de son activité de bénévolat, il appartient à l'organisme ou à la personne qui a recours au bénévole de justifier des dépenses réelles. Pour rappel, l'Article L.311-2 du Code de la Sécurité sociale dispose que « sont affiliés obligatoirement aux assurances sociales du régime général, quel que soit leur âge et même si elles sont titulaires d'une pension, toutes les personnes, quelle que soient leur nationalité, de l'un ou de l'autre sexe, salariées ou travaillant à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs, et quels que soient le montant et la nature de leur rémunération, la forme, la nature ou la validité de leur contrat ».

### **Requalification en salaires**

Suite au contrôle, l'Urssaf peut constater plusieurs choses :

L'examen de la comptabilité permettra de constater que l'association, en contrepartie des interventions réalisées par l'animateur, a versé à ce dernier certaines sommes ;

L'Urssaf notera que l'animateur n'est pas inscrit en tant que travailleur indépendant.

Lors d'un contrôle, l'Urssaf peut constater :

Que l'association, en contrepartie des interventions réalisées par un animateur, a versé certaines sommes à ce dernier ;

Que l'animateur n'est pas inscrit en tant que travailleur indépendant ;

Que l'association n'a pas fourni de facture (ce qui permettrait de considérer que l'animateur a exercé son activité de la manière indépendante, et ne doit, par conséquent, pas être assimilé à un salarié).

Compte tenu de la non-immatriculation de l'animateur auprès d'un régime obligatoire de Sécurité sociale et du lien de subordination indiscutable (dates et horaires de travail imposés) entre l'association et ce dernier, l'Urssaf va requalifier les sommes versées en salaire.

### **Personnel salarié et assimilé**

L'employeur est la personne pour le compte et sous l'autorité de laquelle le travail est effectué et qui en assume la rémunération. Cette qualité est attachée à toutes les personnes physiques ou morales, publiques ou privées qui emploient à quelque titre et en quelque lieu que ce soit, du personnel salarié ou assimilé. Selon l'Article L.242-1 du Code de la Sécurité sociale , « pour le calcul des cotisations et contributions sociales, sont considérées comme rémunérations toutes les sommes versées aux travailleurs en contrepartie ou l'occasion du travail, notamment les salaires ou gains, les indemnités de congés payés, le montant des retenues pour cotisations ouvrières, les indemnités primes, gratifications et tous autres avantages en argent, les avantages en nature, ainsi que les sommes perçues directement ou par l'entremise d'un tiers à titre de pourboire ».

### **Conditions d'assujettissement**

En application ce dernier article, l'Urssaf soumettra donc à cotisations les « rémunérations » versées à l'animateur. La Cour de cassation précise les conditions d'assujettissement au régime général de ces sommes versées. Ainsi, trois conditions doivent être remplies :

Existence d'un contrat de travail qui peut être verbal ou écrit, exprès ou tacite ; la dénomination donnée par les parties au contrat n'étant pas de nature à remettre en cause la relation de travail ;

Existence d'une rémunération dont le montant et la qualification importent peu (il peut s'agir d'espèces ou d'avantages en nature), pouvant être qualifiées de salaire, pourboire, commission, indemnité, honoraires, etc...

Existence d'un lien de subordination (voir encadré).

### **Surtout pas de lien de subordination**

Pour éviter tout ceci concernant votre bénévole, il est important de rembourser les frais réels sur justificatif uniquement (si le conseil d'administration ou l'assemblée générale le permet), de ne pas imposer d'heures de présence et surtout, de ne pas laisser supposer que le bénévole est subordonné à un salarié, en particulier le directeur de la structure.

## **TRANSFORMATION EN SCOP OU SCIC**

**La transformation d'une association en Société Coopérative et Participative offre la possibilité d'entamer une aventure entrepreneuriale collective tout en garantissant la continuité et le respect des valeurs du projet associatif fondateur.**

La transformation en société coopérative de production (SCOP) ou société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) peut apporter une réponse pertinente à de nombreuses situations qui se rencontrent fréquemment dans la vie d'une association : un conseil d'administration qui veut transférer ses responsabilités aux salariés, une volonté de renforcer son assise financière en s'appuyant sur une dynamique entrepreneuriale, une mutualisation de moyens entre plusieurs associations autour d'une nouvelle entité coopérative...

### **Le changement dans la continuité**

Les SCOP et SCIC représentent alors une solution de continuité par leur mode de gouvernance : ces entreprises démocratiques reprennent en effet le principe de vote « une personne = une voix », et présentent chacune des atouts différents pour assurer la consolidation du projet.

### **La SCOP**

Dans une SCOP, les salariés sont les actionnaires majoritaires de l'entreprise. Ce type de structure privilégie la pérennité du projet et la valorisation du travail avec une répartition des bénéfices en conséquence : une grande partie (en moyenne 40%) est réinvestie dans la SCOP sous la forme de réserves impartageables. Le reste est partagé entre l'ensemble des salariés (participation) et les associés (dividendes). Ce fonctionnement raisonné a fait des preuves : alors qu'une entreprise sur deux fait faillite avant son cinquième anniversaire, les trois quarts des SCOP franchissent ce cap avec succès.

### **La SCIC**

Le statut SCIC, né en 2001, est une innovation permettant d'associer de multiples acteurs aux projets d'intérêt collectif : salariés, bénévoles, usagers, collectivités publiques, entreprises, associations, particuliers... Plus de la moitié de ses bénéfices (minimum 57,5%) sont réinvestis dans ses réserves impartageables qui permettent de renforcer son assise financière pour ancrer durablement les SCIC dans le paysage économique et pour favoriser l'émergence d'innovations sociales et de projets de développement économique local.

### **Un accompagnement sur mesure**

Dans les deux cas, la transformation n'entraîne pas la création d'une nouvelle personne morale : les contrats et conventions restent en place, et le capital propre de l'association est transformé en réserves impartageables de l'entreprise. De plus, les projets de transformation bénéficient de l'appui et de l'expérience du réseau coopératif : les unions régionales des SCOP accompagnent chaque étape et disposent d'outils financiers adaptés à ce type d'opération, pour que les associations puissent évoluer sereinement vers une logique entrepreneuriale tout en continuant de respecter les valeurs de l'économie sociale et solidaire.